

BILAN ANNUEL 2020

Tribunal administratif de Lyon



Geneviève
VERLEY-CHEYNEL
Présidente du
tribunal administratif
Lyon

L'année 2020 a permis au tribunal de confirmer sa situation particulièrement saine, en dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Alors que la baisse du nombre de recours enregistrés (– 3,5 %) a été nettement moins marquée que dans le reste du pays (– 8,5 %) et que l'effectif des magistrats s'est trouvé réduit de 10 %, le rythme des affaires jugées s'est maintenu à un niveau particulièrement élevé.

Le nombre d'affaires en stock a ainsi continué de baisser pour la cinquième année consécutive. Malgré les renvois auxquels il a été contraint en début d'année en raison de la grève des avocats et l'absence d'audience ordinaire durant le confinement du printemps, les délais moyens de jugement ont encore diminué. Les procédures d'urgence, en hausse, ont été traitées avec la plus grande célérité. En cette année électorale, le tribunal a en outre jugé l'essentiel des 300 affaires dont il a été saisi au titre des scrutins municipaux et sénatoriaux.

Ainsi dans un contexte des plus singuliers, l'engagement de l'ensemble des membres de la juridiction, magistrats et agents de greffe, a permis de répondre sans désemparer à l'attente des justiciables.

2020 en chiffres







7 mois et 4 jours de délai prévisible de jugement

➤ 43,7 % par rapport à 2010





№ 16,2 % par rapport à 2019